

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 14 octobre 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le quatorze octobre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 8 octobre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point n°5 : 36

A partir du point n°6 : 37

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants :

Du point n°1 au point n°5 : 40

A partir du point n°6 : 41

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°6), Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.GLORANT Stéphane ; M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, M.HURLUS Jacques, M.LABERGERIE Eric, M.LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M.BLERVAQUE Philippe, pouvoir donné à Mme DURUT Jocelyne

M.BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique

Mme HIEL Anne, pouvoir donné à M. PRUVOST Philippe

M.RAVET Pierre-Luc, pouvoir donné à M.THOREZ Jean-Claude

Absents :

M.BOONAERT Jean-Philippe (jusqu'au point n°5)

M.FICHEUX Bruno

Secrétaire de séance : M. MOUQUET Denis

Délibération n°2025D184 – Finances, Mutualisation, Transferts de Charges – Budget 2A des Petits Pacaux – Décision modificative n°2.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
 Vu les statuts de la Communauté de communes,
 Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2025D057 du 25 mars 2025 approuvant le Compte Financier Unique (CFU) 2024,
 Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2025D070 du 25 mars 2025 approuvant l'affectation de résultat 2024 sur 2025,
 Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2025D093 du 20 mai 2025 approuvant la décision modificative n°1,
 Vu la présentation du tableau du CFU 2024 non concordante avec la vue d'ensemble du Budget Primitif 2025 au niveau du résultat de clôture de la section de fonctionnement,
 Vu l'impact de cette discordance sur l'affectation de résultat 2024 sur 2025,

Constatant que le compte financier unique 2024 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 0,00 €
 - Un excédent reporté de : 478 755,17 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 478 755,17 €*

- Un déficit d'investissement de 87 698,79 €
- Un résultat des Restes à Réaliser d'investissement nul

Soit un besoin de financement de 87 698,79 €

Monsieur le Président propose de modifier les résultats comme suit :

Pour la section d'investissement :

- Article 001 : déficit d'investissement reporté : 87 698,79 €

Pour la section de fonctionnement :

- Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 87 698,79 €
- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 391 056,68 €

Pour information, le montant des restes à réaliser de fonctionnement 2024 repris au BP 2025 s'élève à :

- *En dépenses : au compte 6015 – Terrains à aménager : 22 556,53 €*

Le conseil communautaire est invité à constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 14 octobre 2025,
 Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Denis MOUQUET

Mouquet

Le Président,

Jacques HURLUS

